



Certifications et engagement étudiant





Le temps des études est souvent l'occasion de découvrir ou de **poursuivre un engagement citoyen, associatif, solidaire**, etc. Cet engagement favorise l'**acquisition de compétences et de savoirs** qui contribuent à l'épanouissement personnel, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des étudiants.

L'Université Bordeaux Montaigne souhaite encourager l'engagement des étudiants **sous différentes formes**. Elle propose ainsi aux étudiants curieux de découvrir de nouvelles pratiques **dans le cadre des certifications** ou, aux étudiants déjà engagés, de bénéficier d'**aménagement de leurs études et examens** et de valoriser leur activité dans le cadre de leur diplôme dans le **dispositif engagement étudiant**.

Découvrez vite ces dispositifs, il y en a sûrement un pour vous !





Les certifications

Ces **10 certifications** s'inscrivent dans le dispositif « **Action de formation personnelle (AFP)** », qui permet aux étudiants d'obtenir **0,4 point maximum** qui s'ajoutent à la moyenne générale de leur semestre.

En suivant une **formation optionnelle** d'un volume horaire compris entre **20 et 30h**, en complément du diplôme suivi, les étudiants peuvent découvrir de **nouvelles pratiques** et développer de **nouvelles compétences** en lien avec un engagement (au sein d'une association ou à l'université) ou avec une pratique disciplinaire.

Les critères de notation sont basés sur le niveau de **compétence acquis** et la **participation**.

Une seule AFP par semestre peut être créditée.





Vie associative

La certification "Vie associative" permet à l'étudiant-e membre d'une association, ou souhaitant en créer une, de mieux appréhender le fonctionnement d'une association et le montage de projet. Elle est destinée à valider les compétences acquises lors des formations et/ou pendant la durée de son mandat au sein d'une association.

▶ À qui s'adresse la certification ?

- Aux étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université Bordeaux Montaigne.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Concevoir, conduire et manager le projet associatif
- Saisir les enjeux et les traduire juridiquement (statuts, vie de l'association)
- Maîtriser la gouvernance de l'association
- Gérer les ressources humaines (bénévoles et salarié-e-s) et le budget
- Sensibiliser aux notions de sécurité
- Déterminer les besoins en communication
- Valider les compétences acquises pendant son engagement citoyen et ses mandats

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification se déroule sous forme d'un séminaire d'une semaine de 20h en février.

Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- remis un court dossier deux mois après la formation au plus tard développant un projet associatif existant ou fictif





Formation à la communication sonore et radiophonique

La certification "Formation à la communication sonore et radiophonique" a pour but d'apporter aux étudiant.e.s une connaissance générale et pratique du média radiophonique et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores dans le cadre radiophonique et, au-delà, dans celui de la communication sonore. La certification est préparée et évaluée en collaboration par l'Université Bordeaux Montaigne, Radio Campus Bordeaux et le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information).

▶ À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans une université bordelaise et en premier lieu à ceux qui s'investissent bénévolement au sein de Radio Campus Bordeaux lors de leur formation quelle que soit leur discipline.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Connaissance du média radiophonique dans son ensemble et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores radiophoniques ou communicationnels
- Capacité à réaliser un dispositif de communication sonore propre et original

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

Les connaissances générales et pratiques seront apportées à travers une formation de 25 h.

- Le média radiophonique, approches sociopolitiques et institutionnelles, la création sonore : 10h
- La technique du son et de la diffusion : 15h de TD

La formation est complétée par une participation à l'activité de Radio Campus Bordeaux.

▶ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- suivi les cours et participé aux TD,
- participé à la réalisation d'un programme radiophonique collectif qui sera diffusé en direct et podcast sur Radio Campus Bordeaux,
- rédigé un rapport expliquant les étapes de la conception et réalisation du projet sonore, l'apport de la formation. Il sera présenté devant un jury et les candidats devront aussi être capables de répondre à quelques questions générales portant sur la radiodiffusion et la communication sonore. L'évaluation finale prendra en compte le stage ou l'activité bénévole et régulière au sein de la station.



▶ À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans un établissement d'enseignement supérieur en Aquitaine.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Acquérir les éléments clés de la « posture entrepreneuriale »
- Découvrir et acquérir la méthodologie pour concevoir une étude de marché
- Valider le potentiel d'une idée de projet : la proposition et la fabrication de la valeur
- Savoir adapter l'offre à une clientèle et anticiper la concurrence
- Apprendre à présenter son projet : l'art du pitch
- Aborder les éléments financiers du projet, trouver des informations sur les statuts juridiques

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification comporte 20h de formation (3,5 jours) mixant théorie et pédagogie inversée (« Learning by Doing ») centrée sur la mise en œuvre du projet et amenant l'étudiant à approfondir des connaissances pour développer ses compétences. Les premières séances présentent les concepts et fournissent une méthode pour entreprendre. L'ensemble de la démarche s'appuie sur le concept de Business Model, dont l'application à un cas fictif fait l'objet de l'évaluation lors de la dernière séance.

Les étudiant-e-s devront proposer un projet. Ils devront le présenter et dire en quoi il peut générer de la valeur.

Deux sessions seront proposées en octobre et en février durant les vacances universitaires.





Pr parer et organiser un  v nementiel

La certification "pr parer et organiser un  v nementiel" permet   l' tudiant-e de se former   la pr paration ou l'organisation d' v nements gr ce   un certain nombre d'outils par le biais de formations et d'ateliers.

▶ À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant-e-s souhaitant participer à la préparation ou l'organisation d'événements.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Maîtriser les différentes étapes de l'organisation d'un événementiel
- Gérer les ressources humaines et le budget
- Conduire et manager le projet
- Sensibiliser l'étudiant aux notions de sécurité et à la technique de l'événementiel
- Déterminer les publics et les partenaires et bien communiquer
- Valider les compétences acquises pendant son engagement citoyen et ses mandats

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification se présente sous la forme d'un workshop de 3 jours au cœur d'un événement culturel sur la ville de Bègles (dernier week-end de janvier 2024).

▶ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- avoir assisté et participé de manière assidue et active au workshop
- rédigé une fiche action événementielle à partir d'une étude de cas passée et à venir





Agir pour le patrimoine

La certification "Agir pour le patrimoine" permet à l'étudiant·e engagé·e ou souhaitant s'engager en faveur du patrimoine de développer ses connaissances et compétences par le biais de formations et d'ateliers. La notion de patrimoine y est entendue au sens large : patrimoine architectural, archéologique, naturel, immatériel...

Cette certification est proposée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la DRAJES Nouvelle-aquitaine, le réseau Cotravaux Nouvelle-Aquitaine et l'union nationale REMPART.

► À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant-e-s souhaitant découvrir les acteurs œuvrant en faveur du patrimoine, participer à des chantiers ou des actions de restauration/protection du patrimoine, à des fouilles archéologiques...

► Quels sont les objectifs de la certification ?

- Conceptualiser l'engagement citoyen et le bénévolat
- Conceptualiser la notion de patrimoine et son évolution au fil des temps
- Sensibiliser l'étudiant à l'archéologie
- Sensibiliser l'étudiant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine
- Sensibiliser l'étudiant aux journées du patrimoine
- Favoriser la découverte des dynamiques collectives humanistes et innovantes

► Modalités de suivi et d'évaluation

La certification se présente sous la forme de formations théoriques et d'ateliers découverte/stages durant les vacances de février.

► Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- assisté et participé de manière assidue et active aux formations, aux ateliers ou stages
- rédigé un rapport





Accompagnement des étudiant·e·s interna- tionales·aux ou en exil

La certification "accompagnement des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil" est proposée aux étudiant·e·s locaux désireux d'aider des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil primo-entrant·e·s pour découvrir le campus, l'organisation de l'université, ses services, la vie pratique, la culture française, et les accompagner dans leur intégration.

Cette certification est proposée conjointement par le DEFLE, la DRI et la DIVEC.

➤ À qui s'adresse la certification ?

La certification s'adresse aux étudiant·e·s de l'Université Bordeaux Montaigne désireux·ses d'aider des étudiant·e·s internationales·aux ou en exil.

➤ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Donner à l'étudiant·e les outils lui permettant d'accompagner et de conseiller l'étudiant·e en exil pendant son temps d'étude
- Aider l'étudiant·e à concevoir et à adopter une posture accompagnante qui permette un cheminement mutuel du bénévole et de l'étudiant·e en exil accompagné·e
- Découvrir l'autre et appréhender la culture de son pays
- Inscrire son action dans un projet de solidarité
- Connaître l'environnement partenarial nécessaire à la mise en œuvre d'une politique d'accueil des personnes en exil
- Reconnaître l'engagement étudiant et valider les compétences acquises pendant cette période

➤ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification se présente sous la forme de formations théoriques et d'ateliers pratiques en fin de journée.

➤ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- assisté aux formations (cours et ateliers),
- produit un rapport comportant :
 - la description de l'activité réalisée par l'étudiant·e
 - la définition de l'engagement citoyen selon l'étudiant·e
 - le retour d'expérience de l'étudiant·e : ressenti et réflexion sur l'accompagnement étudiant·e-compagnon au fil des mois
- remis le rapport





Accompagnement éducatif

La certification "Accompagnement éducatif" permet à l'étudiant·e engagé·e bénévolement dans le programme "Mentorat" au sein de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV), d'accompagner un·e jeune (inscrit·e en primaire ou au collège) dans la réussite de ses études et dans son ouverture culturelle.

▶ À qui s'adresse la certification ?

- Aux étudiant-e-s engagé-e-s sur le programme "Mentorat" de l'association AFEV.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Aider l'étudiant-e à concevoir et à adopter une posture accompagnante qui permette un cheminement mutuel du bénévole et de l'enfant accompagné-e
- Permettre à l'étudiant-e de percevoir son rôle et sa place auprès du jeune et des acteurs éducatifs
- S'approprier à partir d'expériences vécues ou observées, une démarche d'accompagnement
- Mettre en perspective les domaines d'interventions et les actions d'une municipalité en matière d'éducation
- Reconnaître l'engagement étudiant et valider les compétences acquises pendant cette période

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

Les connaissances générales et pratiques seront apportées à travers une formation de 25 heures réparties sur plusieurs jours en fin de journée. Pendant toute la durée du bénévolat et de la préparation à la certification, l'AFEV accompagne l'étudiant-e.

▶ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- suivi le module "engagement de l'étudiant-e mentor" sur la plateforme dédiée : www.reec.afev.org
- été assidu-e dans l'accompagnement (2h action/semaine)
- participé aux trois actions en présentiel
- suivi et complété le MOOC "Mentorat"
- réalisé un bilan des compétences acquises





Accompagnement à la vie étudiante

La certification "Accompagnement à la vie étudiante" permet à l'étudiant-e engagé-e bénévolement d'accompagner un-e étudiant-e de 1^{ère} année dans ses premiers pas à l'université, dans le cadre du programme "Mentorat d'Accueil" au sein de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV). Elle permet de valider les compétences acquises pendant l'année de bénévolat et est réalisée en partenariat avec l'association AFEV et avec le soutien de la ville de Pessac.

▶ À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant-e-s engagé-e-s sur le programme "Mentorat d'Accueil" de l'association AFEV et inscrit-e-s a minima en L2.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Trouver sa posture de mentor
- Co-construire des actions d'accompagnement adaptées aux besoins identifiés du/de la L1 accompagné-e
- Découvrir des lieux ressources pour les étudiant-e-s
- Sensibiliser aux inégalités sociales et éducatives
- Valoriser les compétences acquises pendant son engagement

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification comporte des formations théoriques et pratiques organisées par l'AFEV. Pendant toute la durée du bénévolat et de la préparation à la certification, l'AFEV accompagne l'étudiant-e.

▶ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- suivi le module "l'engagement de l'étudiant-e mentor" sur la plateforme dédiée : www.reec.afev.org
- été assidu dans l'accompagnement (2h action/semaine)
- participé aux trois formations en présentiel
- suivi et complété le MOOC "Mentorat d'Accueil"
- réalisé un bilan des compétences acquises





Actions solidaires dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

La certification "Actions solidaires dans les QPV" permet à des étudiant-e-s engagé-e-s dans une Kolocation À Projets Solidaires (KAPS) de mener de mener des projets et animations solidaires sur le territoire avec les habitants au sein de l'association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) et de se former à un certain nombre d'outils par le biais de formations et d'ateliers. Elle est destinée à valider les compétences acquises pendant l'année de son action solidaire et est réalisée en partenariat avec l'AFEV, avec le soutien des villes de Pessac, Bègles et Bordeaux.

▶ À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant-e-s engagé-e-s sur le programme "KAPS" de l'association Afev.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Aller vers les habitants, s'adapter à son-sa interlocuteur-ice
- Co-construire des actions et animations avec les habitant-e-s
- Découvrir le tissu associatif local
- Sensibiliser aux thématiques sociales, environnementales et sociétales
- Valoriser les compétences acquises pendant son engagement

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification comporte des formations théoriques et pratiques organisées par l'AFEV. Pendant toute la durée du bénévolat et de la préparation à la certification, l'AFEV accompagne l'étudiant-e.

▶ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- suivi le module "l'engagement de l'étudiant-e mentor" sur la plateforme dédiée : www.reec.afev.org
- été assidu aux réunions et aux animations de sa KAPS (5h action/semaine)
- participé aux trois formations en présentiel
- réalisé un bilan des compétences acquises





Transition écologique et sociale

La certification "Transition écologique et sociale" a pour objectif de proposer à tout·e·s les étudiant·e·s de l'Université Bordeaux Montaigne qui le souhaitent, quel que soit leur niveau de formation ou leur discipline, une approche critique, théorique et pratique, sur les enjeux environnementaux et sociaux de la durabilité. À travers cette certification, il s'agit de montrer l'intérêt pratique d'une approche sociale et humaniste pour aborder les enjeux contemporains des transitions sociales et écologique. Elle propose d'une part un socle de connaissance théorique permettant de contextualiser les enjeux de transitions dans une perspective historique, politique et économique. D'autre part, sur la base d'études de cas et d'animations, il s'agit d'expérimenter les leviers d'action de la transition et de les concrétiser par la réalisation d'un projet individuel ou collectif.

▶ À qui s'adresse la certification ?

À tout-es les étudiant-e-s.

▶ Quels sont les objectifs de la certification ?

- Préparer les étudiant-e-s, à la fois en tant que citoyen-ne-s et futur-e-s professionnel-le-s, aux évolutions majeures que connaissent nos sociétés à moyen et long terme
- Apporter une vision scientifique et une perspective critique à des phénomènes biophysiques et socio-politiques afin de pouvoir les remettre en contexte dans le cadre des jeux d'acteurs et des systèmes dans lesquels ils se déploient
- Mobiliser les connaissances multidisciplinaires acquises par les étudiant-e-s dans un objectif opérationnel

▶ Modalités de suivi et d'évaluation

La certification se déroule sur une série de séquences de formation de 2 ou 3 heures hebdomadaires durant le 1^{er} semestre universitaire, sur le principe des cours du soir : 17h30-19h30 ou 16h30-19h30.

▶ Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- participé activement à l'ensemble des séances
- réalisé et présenté un projet personnel ou collectif
 - Les mini-projets préparés et présentés par groupe de 2 ou 3 étudiants (ou individuellement) devront montrer la capacité des participants à remobiliser en contexte les connaissances acquises et à leur donner une traduction pratique.





Dispositif d'engagement étudiant

L'Université propose aux étudiants exerçant certaines **activités** ou **ayant certains engagements** de disposer d'un aménagement des études et des examens et de **valoriser les connaissances et compétences** liées grâce à l'obtention de **points bonus** comptant pour l'obtention de leur année.



9 catégories d'activités ou d'engagements sont identifiées

- **Une activité bénévole** au sein d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
- **Une activité professionnelle** : salarié·e, travailleur·se indépendant·e, étudiant·e entrepreneur·se, etc.
- **Une activité sportive** exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport ou par les personnes reconnues de bon niveau par la commission dédiée au sein de l'Université Bordeaux Montaigne.
- **Une activité militaire** dans la réserve opérationnelle.
- **Un engagement de sapeur-pompier** volontaire.

- **Un engagement de service civique.**
- **Un engagement de volontariat** dans les armées.
- **Un engagement en tant qu'élue-étudiant-e** des conseils d'établissement, au CROUS, au sein d'instances nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou au sein d'une collectivité territoriale.
- **Un engagement en tant qu'artiste étudiant-e** (sous réserve de validation du statut par la commission dédiée au sein de l'Université Bordeaux Montaigne).



La valorisation de l'engagement

L'activité concernée doit faire l'objet d'un **engagement régulier et non ponctuel**. L'engagement peut être en cours de réalisation ou doit être achevé depuis moins d'une année.

La valorisation permet à l'étudiant engagé d'obtenir des **point(s) dits de "valorisation"** dans la moyenne générale de **l'année de formation pour laquelle elle a été demandée**. L'échelle de valorisation est comprise **entre 0,1 et 0,4 point** pour l'année.

Pour cela, l'étudiant·e devra **présenter un rapport** (5 pages) démontrant sa capacité d'auto-réflexion sur l'engagement mené et sa capacité à démontrer les connaissances et compétences acquises dans le cadre de son activité. Il·elle pourra s'appuyer sur les documents mis à sa disposition.

L'attribution définitive des points bonus appartient au **jury de formation**.



Plusieurs formes d'aménagement sont prévues

- ▶ L'organisation de l'emploi du temps
- ▶ L'aménagement des examens
- ▶ L'aménagement de la durée du cursus

L'aménagement des examens s'inscrit dans le cadre du régime spécial d'études.



Pour bénéficier d'un aménagement spécifique

Les étudiant·e·s doivent adresser leur demande, au plus tard le 20 septembre pour le semestre 1 ou le 20 janvier pour le semestre 2.

Soit en complétant leur contrat pédagogique de réussite via ce lien : ubxm.fr/cpr, soit en sollicitant la direction de composante dont ils relèvent.



Des questions ?

Rapprochez vous de l'accueil général, il vous informe sur les dispositifs d'engagement, les certifications et l'ensemble des services de l'université.

* Où se renseigner ?

Pour toutes questions administratives
et inscriptions

Bât. Accueil, bureau ACC 001

Lundi-jeudi : 8h-17h (sans interruption)

Vendredi : 8h-16h

Tél. 05 57 12 46 21 / 46 25 / 45 31

engagement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr

Plus d'infos
ubxm.fr/engagement



Plus d'infos
ubxm.fr/certificationafp

